

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 18273**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Licence professionnelle Systèmes informatiques et logiciels, spécialité Création et administration de systèmes d'information géographique(SIG)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère de l'Enseignement Supérieur, Université de Lorraine	Président de l'Université de Lorraine, Recteur de l'académie, chancelier des universités

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

341 Aménagement du territoire, urbanisme

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

La licence professionnelle a pour but de former des spécialistes capables de concevoir et de gérer des systèmes d'information géographique (SIG).

Les domaines d'intervention de ces professionnels sont innombrables. Ils gèrent des documents d'urbanisme (PLU, SCOT, carte communale) ; ils évaluent les risques naturels et tiennent compte de l'état de l'environnement et des zonages de protection. Ils aident à planifier et entretenir des infrastructures et réseaux, produisent des cartes, des plans, réalisent des analyses thématiques.

- Etre capable de recueillir des données géoréférencées tout en comprenant le contexte de leur création et les utilisations possibles ;
- Savoir traiter des données géoréférencées de façon à les analyser, à les croiser entre elles, à produire des cartes de haut niveau technique ;
- Savoir exporter ces cartes sous différents formats et communiquer sur les données recueillies ou produites.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Collectivités locales ou territoriales (communes, communautés de communes ou d'agglomérations, départements, régions, PNRL...) ;
Aménageurs de l'espace urbain, bureaux d'études, agences d'urbanisme ;
Aménageurs et gestionnaires de sites et réseaux industriels ;
Cabinets de géomètres-experts ou toutes entreprises en lien avec la gestion de l'information géographique.

Chargé de mission SIG

Technicien SIG

Chargé d'études SIG

Administrateur base de données géographiques

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1808 : Information géographique

M1801 : Administration de systèmes d'information

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- UE1. Acquisition des données (6 ECTS):
 - o Données aériennes, données terrestres, fonctionnement et dynamique des espaces géographiques, théorie des SIG
- UE2. Analyse des données (10 ECTS) :
 - o Technique statistique d'analyse des données, traitement des données satellitaires, CAO, Manipulation de logiciels SIG
- UE3. Outils (10 ECTS) :
 - o Programmation HTML, Bases de données, Webmapping, recherche documentaire et traitement des images, Anglais
- UE4. Aménagement, aspects juridiques (10 ECTS)
 - o Propriété des données numériques, aspects géographiques et juridiques de l'aménagement du territoire, cadastre, VRD
- UE5. Projet tutoré (6 ECTS)
- UE6. Stage 12 semaines (18 ECTS)

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUIJON			COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Enseignants et professionnels ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage		X	

Après un parcours de formation continue	X		Enseignants et professionnels ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Jury d'enseignants et de professionnels, selon composition votée par le Conseil d'administration de l'Université de Lorraine

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17 novembre 1999 publié au JO du 24.11.1999, relatif à la licence professionnelle

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 5 juillet 2013 relatif aux habilitations de l'Université de Lorraine à délivrer des diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.insertion.univ-lorraine.fr>

Autres sources d'information :

Site de l'Université de Lorraine : www.univ-lorraine.fr > Etudier à l'UL> Offre de formation

Lieu(x) de certification :

Université de Lorraine

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Campus Lettres et Sciences Humaines à Nancy

Historique de la certification :

Diplôme créé en 2003

Certification précédente : Aménagement du territoire et urbanisme option création et administration de systèmes d'information géographique